PRÉFET
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 décembre 2025

Autorisation de création d'une zone d'activités économiques pour la filière « Dirigeables » sur la commune de Laruscade

Après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en date du 6 novembre 2025, le préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, et le préfet de Charente-Maritime, Brice BLONDEL, ont co-signé le 10 décembre 2025 l'autorisation environnementale nécessaire à la création d'une zone d'activités économiques pour la filière « Dirigeables » sur la commune de Laruscade.

En outre, le préfet de la Gironde, Étienne GUYOT a accordé par arrêté du 10 décembre 2025, la déclaration d'utilité publique à la communauté de communes « Latitude Nord Gironde » pour la réalisation de ce projet.

En application de l'avis conforme de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche du 25 avril 2025, d'importantes et exigeantes mesures environnementales ont été prescrites.

Le développement de cette nouvelle zone d'activités économiques, accompagnée par la Région Nouvelle-Aquitaine doit permettre l'implantation de l'usine de production des dirigeables de la société Flying Whales, un projet industriel structurant pour le territoire régional et national.